

MAIRIE DE CROISY SUR EURE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Le 04 novembre 2024

L'an 2024, le lundi 4 novembre 2024 à 18h30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Jean Michel de MONICAULT maire,

Présents :

Christine BAUDRY, Marcel BOUCHER, , Cyril GARREAU, Alexandre GUENEAU, Pierre de MONICAULT, Nicolas PEAN, Jacky SABOURIN.

Pouvoir :

Géraldine CHAPELAIN à Jean François CARRIERE (absent). Ce pouvoir n'est donc pas retenu

Freddy BIZARD à Jean Michel de MONICAULT

Absent : Jean François CARRIERE et Géraldine CHAPELAIN

Secrétaire de séance : Marcel BOUCHER

En exercice : 11
Présents : 8
Pouvoirs : 1
Absent : 2
Votants : 9

1) **Approbation du compte rendu du lundi 07 octobre 2024. Les membres du conseil présents approuve à l'unanimité des présents le compte rendu du 07 octobre 2024**

2) **Gestion du personnel :**

a. **PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE :** Dossier d'adhésion et participation financière pour la prévoyance maintien de salaire.

Après moultes modifications, du texte délibéré au conseil municipal du 07 octobre 2024 (sans conséquence de fond), le Centre de Gestion a préconisé la nouvelle rédaction de la délibération présentée au dernier conseil. **Ce nouveau texte est celui qui a été affiché sur les panneaux municipaux le 08 octobre dernier, à savoir :**

1°) De soumettre cette délibération à l'accord du Comité Social Territorial et après accord :

2°) De retenir le financement des cotisations des agents de la collectivité pour le risque Prévoyance, de **retenir la labellisation par le contrat de la mutuelle MNFCT (Macif) la moins couteuse.**

3°) De fixer le montant de la participation financière pour tous les agents en position d'activité sur présentation annuelle d'une attestation délivrée par la mutuelle attestant de la labellisation du contrat.

La modulation se fera en fonction du traitement, ou du grade ou du temps de travail de l'agent.

La participation communale correspond à la moitié de la cotisation de l'agent.

Voir modulation ci-dessous :

COTISATION	PARTICIPATION COMMUNALE
Jusqu'à 14 €	7 €
de 15 € à 16 €	8 €
de 17 € à 18 €	9 €
de 19 € à 20 €	10 €
de 21 € à 22 €	11 €
de 23 € à 24 €	12 €
de 25 € à 26 €	13 €
de 27 € à 28 €	14 €
de 29 € à 30 €	15 €
de 31 € à 32 €	16 €
de 33 € à 34 €	17 €
de 35 € à 36 €	18 €
de 37 € à 38 €	19 €
de 39 € à 40 €	20 €
de 41 € à 42 €	21 €
de 43 € à 44 €	22 €
de 45 € à 46 €	23 €
de 47 € à 48 €	24 €
de 49 € à 50 €	25 €
de 51 € à 52 €	26 €
de 53 € à 54 €	27 €
de 55 € à 56 €	28 €
de 57 € à 58 €	29 €
de 59 € à 60 €	30 €

Pour toutes cotisations > à 60 €, le montant plancher de la participation communale sera de 30 €.

4°) Il est précisé que la participation de la collectivité ne peut en aucun cas être supérieure au coût réel de la cotisation.

5°) De verser la participation financière aux agents titulaires et stagiaires de la Commune de Croisy sur Eure, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

6°) **PREND L'ENGAGEMENT d'inscrire les crédits nécessaires** aux budgets des exercices correspondants.

Le conseil après délibération, approuve le nouveau texte conforme à l'extrait de délibération du 07 octobre 2024.

b. Arrivée d'une stagiaire dans les effectifs pour un mois (mois de novembre) . Anaïs est en terminale au lycée horticole d'Evreux et a déjà fait un stage au printemps dernier. Elle a donné entière satisfaction. Elle va participer entre autres, aux plantations d'automne, à la préparation des massifs pour l'an prochain et au débroussaillage des circuits de promenade.

3) **Affaire scolaire : Rien à Signaler.**

4) **Finances :**

1. Vote de la Décision Modificative N°1 (DM1) pour reprise de la subvention des amendes de police concernant la création d'un cheminement piétonnier entre la mairie et le pont sur le SAGOUT.

La subvention concernée, de 5 740.00 euros, a été titrée à tort en 2023 (T57/2023) au compte 1335. Le SGC aurait dû rejeter ce titre car la bonne imputation était le 1345.

Il faut donc régulariser la situation et ouvrir des crédits budgétaires afin de pouvoir établir par la suite le mandat et le titre correspondant via une décision modificative en investissement.

La DM se libelle ainsi :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) - Opération	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1335 (13) : Amendes de radars auto. et ame	5 740,00	1345 (13) : Amendes de radars auto. et ame	5 740,00
	5 740,00		5 740,00
Total Dépenses	5 740,00	Total Recettes	5 740,00

Délibération du conseil : le conseil approuve à l'unanimité de 9 voix pour la modification modificative proposée ci-dessus

5) **Environnement et Travaux**

- 1. Le circuit « EURE-BECHET »** a été ouvert au public. Les travaux ont dû être retardés à cause des pluies torrentielles et inondations ; il reste sur environ 50 m le nivellement des berges et la pose de la clôture le long du bras du Béchet à partir du vannage régulant sa dérivation (au niveau de la passerelle traversant le bras et située au bout du chemin des sablons). Sont terminées, les poses des barrières à vaches aux entrées du circuit et au niveau du gué et du pont en pierres passant au-dessus du bras et la réalisation les deux abreuvoirs. Resteront à réaliser d'ici la fin de l'année la pose des bancs ou tables et des poubelles le long du circuit, l'engazonnement, les plantations de néophytes et des arbres. Les panneaux d'indication provisoires seront refaits en supports rigides. L'inauguration sera prévue en mai.
- 2. Travaux d'élagage des parcelles communales par l'entreprise DURO :** la 1^{ère} phase réalisée concerne le chemin des vieilles pâtures ; la 2^{ème} phase concernera la côte du Haut Croisy (VC5) et celle descendant vers Vaux (VC 27), les berges de la mare neuve, la descente de la RD71 vers Boursin, la haie du cimetière et le chemin des

sablons. Un arrêté a été rédigé (suivant délibération du mois dernier) et va être diffusé pour l'élagage des parcelles privées.

Des travaux d'élagage de certains arbres devront aussi être prévus en novembre : deux saules (cimetière et terrain de loisirs) et les tilleuls de la mare neuve.

3. **Approvisionnement de cinq arbres par la SNA** ; suite à information du service « Appui aux communes » de la SNA, la livraison de 5 arbres gratuits (3 tilleuls et 2 cormiers) est prévue le 14 novembre 2024. La plantation se fera préférentiellement devant la mairie (tilleuls) et sur le terrain de loisirs (cormiers). Seront aussi remplacés les arbres fruitiers qui ont dépéris durant l'année. (1 sous garantie et 1 autre sectionné à la base par le vent). La livraison est aussi prévue le 14 novembre. La plantation se fera dans les jours qui suivront.
4. **Fleurissement d'automne de la commune** : nouveauté cette année avec le fleurissement du char funéraire avec des chrysanthèmes. Le reste du fleurissement est identique aux autres années.
- 6) **Travaux de restauration de l'église** : en attente le démarrage par l'entreprise en décembre. La restauration du banc seigneuriale est terminée.
- 7) **Urbanisme** :

a. Droit de préemption d'urbanisme - DPU : vente maison GUENEAU

VERSELT à FERRIGNO- 26 route de Ménilles – Croisy sur Eure.

AVIS POUR DELIBERATION "DROIT DE PREEMPTION" PRESENTE le 4 novembre 2024										
Date réception	Notaire	Vendeur	Acheteur	Adresse propriété	Cadastre Zone	Surface propriété	Nature	Prix de vente	Décision d'aliénation	Projet communal
29 octobre 2024	Office notarial Gomez Brillon de Pacy sur Eure	Gueneau A. et Verelst A.L.	Ferrigno R.	26 route de Ménilles 27120 Croisy s/Eure	AB 47, 103 & 166	401 m ²	zone U	329 000 €	vote du conseil pour ne pas aliéner cette vente: votants 8, 8 voix pour ne pas aliéner cette vente	aucun

Compte tenu de l'implication de Alexandre Gueneau dans la vente de cette maison, ce dernier ne peut participer au vote.

Délibération : Le conseil vote à l'unanimité de 8 voix, pour ne pas exercer le droit de préemption de la commune et en conséquence de ne pas aliéner la vente en objet.

- b. **Avancement du projet d'agrandissement de la fromagerie BOURSIN** : la prochaine réunion d'avancement est prévue le **25 Novembre à 11h 00** avec les membres de la commission de suivi du projet (les architectes et maître d'œuvre, les membres de la direction de la fromagerie BOURSIN, les membres de l'urbanisme de la SNA, les représentants de la sous-préfecture, de la DDTM, de la DREAL, les intervenants d'AUDICE dans la modification urbanistique du PLU et de l'étude environnementale sur 4 Saisons de la faune et de la flore.
- c. **Avancement du dossier de modification du PLU** : attente de la présentation des dossiers de définition préalable des constructions pour entamer les modifications du PLU. Compte tenu du changement de cabinet d'architecte, il est demandé à la direction de la fromagerie Boursin de reprendre l'analyse des exigences du PLU actuel pour intégrer dans le PLU les modifications nécessaires pour le permis de construire du bâtiment de stockage (SCAP)
- d. **Avancement du dossier de déclaration des ZAN (Zone d'Artificialisation Nette)** : après avoir participé à la réunion organisée par la Sous-préfecture et celle par la SNA, nous avons assisté à celle du CAUE le 15 octobre après midi à Tourny. Les éléments et explications données ne sont pas suffisamment claires pour réaliser ce Diagnostic

La SNA qui est le garant doit procéder à la synthèse des propositions de chacune des communes.

Il nous a été envoyé un premier document (voir ci-après) (disponible en mairie)

Et un modèle de délibération à faire voter par chaque commune :

Le maire lit le texte de la délibération qui nous a été envoyée

« La délibération doit donner les renseignements en rappelant les éléments contenus dans le diagnostic, complétés le cas échéant par des éléments issus de documents internes tels que les relevés des autorisations d'urbanisme ou autres.

A ce titre, la commune a réalisé un bilan du suivi de la consommation des espaces sur son territoire sur la période xxx (2011-2022 par exemple).

Un total de xxx ha d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) a ainsi été consommé sur la période donnée, soit xx % de la superficie du ban communal.

Cette consommation, prise à xx % sur des terres agricoles (ou naturelles, préciser) est notamment liée à l'aménagement de xxx, ha ou % à usage d'habitat, d'activités, etc. (préciser l'origine et la vocation de l'usage des sols consommés)... »

Il nous est impossible avec les données transmises par l'état de faire le diagnostic. Une discussion est en cours avec la SNA et les services de l'état pour obtenir les cartes définissant l'emplacement de ces évaluations.

Délibération : Le conseil, après délibération, décide à l'unanimité de 9 voix, de reporter cette délibération à plus tard lorsque tous les éléments de la SNA et de la DDTM seront acquis pour prendre une décision de classement des terrains. (Justification des surfaces, plans associés, méthodologie)

8) Redevance d'occupation du domaine public 2024. GRT GAZ

Un courrier en provenance du SIEGE, nous indique l'état des sommes dues à la commune de Croisy sur Eure par GRT GAZ au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de transport de gaz pour l'année 2024, la somme due est de 142 €.

Délibération :

Vu le décret n°2007-606 du 25 avril 2007

Considérant :

Longueur L de canalisation de transport : 8 m

Taux de la redevance retenu (par rapport au plafond de 0,035 €/mètre prévu au décret visé ci-dessus) : 0,035 €

Redevance : $PR = ((0.035€ \times 8 \text{ m}) + 100) * 1,42$.

Comme le résultat de son calcul en rappelant que le montant arrêté tient compte,

D'une part du taux d'évolution de l'indice d'ingénierie, par rapport à la valeur de référence prévue par le décret n°2007-606 du 25 avril 2007, soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 42 % pour 2024,

D'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche conformément à l'article L.2322-4 du Code général de la propriété des personnes publiques.

Arrêté le présent état des sommes dues à la somme de 142 €.

Le conseil, après délibération vote à l'unanimité de 9 voix cette décision.

9) Administratif :

1. Nomination du nouveau Préfet de l'EURE en remplacement de M Simon Babre. : Charles GUSTI actuellement Préfet de l'Aveyron.

2. Gendarmerie mobile de l'Eure brigade de Pacy sur Eure :

Courrier de l'adjudant-chef BROUTHIER :

Faisant suite à nos échanges et/ou rencontres, je me permets de vous adresser le présent message afin de vous présenter la Brigade territoriale mobile de la Vallée de l'Eure qui exercera ses fonctions

sur vos communes, en sus des actions conduites par les militaires des brigades de gendarmerie de Pacy-sur-Eure et de Gaillon.

- **Présentation de la brigade territoriale mobile.**

Dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation du ministère de l'intérieur 2023-2027, le président de la République a annoncé un plan de création de brigades fixes et mobiles « afin de renforcer l'empreinte au sol et le maillage des unités de la gendarmerie nationale en métropole et en outre-mer ». C'est dans ce contexte qu'a été créée une nouvelle unité, la brigade territoriale mobile, qui contribue à la préservation de la sécurité publique et à la protection de la population par une action prioritaire de présence de voie publique. Elle améliore le quotidien des usagers en développant les offres de sécurité en proximité et adaptées au territoire où elle est implantée.

Le concept de la brigade territoriale mobile de gendarmerie départementale (BTM) a pour objectifs principaux de satisfaire aux impératifs suivants : la prévention de proximité et de répondre à l'attente d'une thématique missionnée. Pour répondre à ces objectifs, les militaires d'une brigade territoriale mobile de gendarmerie départementale peuvent être amenés à conduire des fonctions de contact, de prévention, d'intervention et d'investigations.

C'est dans ce cadre, que les cinq militaires de la brigade territoriale mobile (BTM) de la Vallée-de-l'Eure assureront une présence visible quotidienne sur le terrain de jour et notamment lors d'évènements rassemblant du public, apporteront une réponse rapide à tout évènement, conduiront des actions de préventions, répondront et orienteront les citoyens en fonction de leur demande et appuieront et/ou apporteront un concours à l'action des forces de l'ordre engagées sur une intervention localisée sur le secteur de l'unité.

- **Organisation territoriale de la brigade mobile de la vallée de l'Eure**

- La brigade territoriale mobile de la Vallée-de-l'Eure exercera les missions citées supra sur les communes de : Boncourt, Croisy-sur-Eure, Douains, Fauville, Gauciel, Hardencourt-Cocherel, La Heunière, Houlbec-Cocherel, Huest, Jouy-sur-Eure, Ménilles, Mercey, Miserey, Rouvray, Saint Vincent-des-bois, Vaux-sur-Eure et sur le site commercial McArthurGlen.
- La brigade territoriale mobile de la Vallée de l'Eure est armée de 5 militaires : L'Adjudant-Chef Paul BROUTHIER, commandant l'unité, la Maréchale-des-logis-Cheffe Hélène LEVILLAIN, les Gendarmes Gauthier BRUNET, Marine ROGER et Sophie ANGLAIS.
- L'action des militaires de la brigade territoriale mobile de la Vallée de l'Eure n'a pas vocation à remplacer celle des Gendarmes de Pacy-sur-Eure ou de Gaillon.

→ Les militaires de la brigade territoriale mobile de la Vallée de l'Eure sont déchargés des nombreuses tâches administratives et d'enquête, leur permettant ainsi une présence constante sur le terrain.

- Ainsi, les missions de la brigade territoriale mobile de la Vallée de l'Eure viennent compléter l'action des brigades de gendarmerie de Pacy-sur-Eure et de Gaillon par une présence constante sur le terrain et une mise à disposition de ses militaires pour les besoins des élus, de la population, des commerçants, des agriculteurs etc....

- **Projets**

Dans l'objectif de proposer à vos administrés (notamment ceux qui rencontrent des difficultés à se déplacer) de bénéficier des mêmes services proposés par une brigade de gendarmerie classique (recueil des plaintes, recueil des mains courantes, opération tranquillité vacances, renseignements, actions de préventions, etc...), la BTM de la Vallée de l'Eure propose la création d'un poste avancé Gendarmerie à hauteur d'une demi-journée par mois sur votre commune.

Afin de monter ce poste Gendarmerie, les militaires de la BTM de la Vallée de l'Eure ont besoin d'un prêt de local.

Si votre commune est intéressée par ce projet, merci de me communiquer les jours et les moments de la journée susceptibles de vous intéresser à l'adresse mail : paul.brouthier@gendarmerie.interieur.gouv.fr.

Délibération : le conseil après délibération, donne un avis favorable par 8 voix et 1 contre à la création d'un poste avancé dans les locaux de la mairie à hauteur d'une demi-journée par mois

- 3. Mise à jour de l'actif de la commune :** continuation du gros travail d'inventaire pour mettre à jour l'ensemble de l'actif de la commune (certaines écritures datant d'avant les années 2000) par Nathalie et Jacky. L'inventaire des matériels de l'atelier est repris pour mise à jour (ceux qui ont été mis au rebut ou les matériels volés doivent être sortis). Les fiches de maintenance des machines sont également remises à jour.

10) Compte rendu des assemblées : Sous-préfecture, SNA, SIEGE, CODIR office de tourisme

1. Invitation à Gasny par le sous-préfet le 8 octobre à 16h 00 :

La réunion s'est déroulée en trois phases :

Trois ateliers avec l'assemblée divisée en 6 groupes. Chaque groupe devait participer chacun à deux ateliers :

- ✓ **Etablir son rapport triennal d'artificialité des sols ; de la sobriété foncière au Zéro Artificialisation Nette (ZAN)** en deux étapes :
 - i. Maitriser l'étalement urbain
 - ii. Protéger les sols vivants, y compris dans les espaces déjà urbanisés.
- ✓ **Gestion des animaux errants :** le maire doit établir et publier les arrêtés concernant la règlementation et les sanctions relatifs aux animaux errants et aux lieux de dépôts, qui vont le couvrir en tant qu'officier de police sur les conséquences possible et lui permettre de verbaliser en cas de nécessité.
- ✓ **Les maisons insalubres et indignes.**
- ✓ **Sécurité des manifestations et des rassemblements publics**

Intervention du sous-préfet sur différents sujets d'actualité.

- ✓ Transition écologique et énergétiques
- ✓ L'établissement Public Financier de Normandie : son rôle et son utilité
- ✓ L'école de demain
- 2. **Réunion SNA sur l'avancement du SCOT.** Sera doublée par une réunion dédiée au public.
- 3. **Réunion sur la façon de déterminer les ZAN par la DDTM et le CAUE.** Explication difficile à comprendre.
- 4. **Réunion cantonale du SIEGE,** le jeudi 17 octobre : Cyril Garreau donne la synthèse des points abordés :
 - ✓ Réunion "canton" du SIEGE : nous avons bien fait d'enterrer nos lignes il y a peu, car maintenant en gros y a plus de budget sauf fils nus.
 - ✓ SIEGE : la pose d'une borne de recharge pour voitures électriques est fortement déconseillé, dans les villages ruraux ça ne marche pas du tout par manque de consommateur.
 - ✓ SIEGE : suppression du cuivre d'ici 5 ans avec la problématique des gens qui ont juste un téléphone "simple" pas cher : Orange propose le même abonnement exactement sur la fibre.
- 5. **CODIR Office du tourisme SNA.**
 - ✓ **Ressources humaines : convention de reconduction de la directrice actuelle**
 - ✓ **Finances : DM pour équilibrer les comptes.**
 - ✓ **Problématique des nuisances des bateaux de croisières au quai de Vernon et du petit Andelys pour les riverains : doit-on privilégier les riverains ou le tourisme ?**
 - ✓ **Déclaration des meublés en mairie ;** rappel : cette déclaration est obligatoire (Cerfa 14004*04) en mairie. Un rappel va être fait pour ceux qui auraient oublié de faire cette déclaration. Cette déclaration devra être envoyée par la mairie à la préfecture et à l'office de tourisme de la SNA.

A ce jour les listings de l'office du tourisme font état de 3 meublés « Gîtes de France » et de 4 meublés et/ou chambres d'hôtes « AirBnb ».

11) Informations diverses.

- **Le samedi 12 octobre**, Visite « porte ouverte » de la fromagerie Boursin : Gros succès avec 120 participants.
- **Mardi 15 octobre à 9h30 à Ménilles**, atelier territorial concernant le futur SCOT de la SNA ; une autre réunion spécifique **pour le grand public** est prévue le 13 novembre à 18h30 à la salle des fêtes de Saint Aquilin pour la présentation de l'avancement du SCOT.
- **Relance activation de Panneau Pocket** ; accord du conseil sur cette proposition. Guillaume Taccoen sera le gérant du système. Le conseil le remercie de prendre en charge ce travail de communication.
- **Dîner des conseillers municipaux et de leurs conjoints le lundi 6 janvier à 20h 00 après le conseil**. L'organisation de ce repas ne pourra se faire sans participation de tous. Une équipe bénévole devra se constituer pour l'organisation et la réalisation des tâches et faire une proposition lors du prochain conseil de décembre
- **Dimanche 12 janvier, Vœux 2025**, galette des rois, arbre de Noël des enfants - achats de livres. Jusqu'à quel âge ; le nombre d'enfants < 12 ans est de 24.
Décision du conseil : aucun cadeau ne sera distribué cette année pour les enfants, compte tenu du peu d'intérêt des parents pour venir à l'arbre de Noël et venir rechercher en mairie le cadeau de leurs enfants.

12) : Prochaines réunions :

- **Le 11 novembre**, cérémonie de l'armistice de la guerre de 14-18 au monument aux morts de Croisy sur Eure à 10h 45.
- **Le 13 novembre 2024 à 18h30**, réunion de présentation de l'avancement du SCOT à Pacy sur Eure
- **Le mercredi 20 novembre**, déplacement au salon des maires à la porte de Versailles.

Délibération pour ordre de mission du déplacement ;

Le salon des maires aura lieu les 19- 20 et 21 novembre à la porte de Versailles. Comme tous les ans le maire et certains de ses adjoints ou conseillers participent à ce salon.

Cette année le maire et le 1^{er} adjoint ont manifesté leur intérêt pour se rendre à ce salon le mercredi 20 Novembre.

Le maire demande aux autres conseillers si cette mission les intéresse.

Il nous faut délibérer pour autoriser le maire à signer les ordres de mission.

Le montant des frais de déplacement comprend les frais kilométriques, les péages, le parking et les repas des participants au centre des congrès. (50 € par repas)

Le conseil donne son accord à cette mission au salon des maires et pour que monsieur le maire signe les ordres de mission de déplacement au salon des maires à la porte de Versailles le 20 novembre 2024.

- **Le samedi 7 décembre 2024** : déjeuner des anciens au moulin du Béchet.
- Prochain Conseil municipal : **lundi 9 décembre 2024 à 18h30**

Le secrétaire de séance,

le maire,

Accord pour diffusion par voie électronique

Marcel BOUCHER

Jean Michel de MONICAULT